



Informez-vous librement, téléchargez l'application SUD Orano Recyclage



10 juin 2026

LES INFOS SUD MELOX !

Attractivité 2026—2027 : SUD prend acte de la signature de l'accord Attractivité 2026-2027 qui contient plusieurs mesures :

• **Relatives à la Qualité de Vie au Travail :**

Maintien du crédit boisson quotidien, financement des équipements de la salle de sport (20 000 €), mise en place de 12 permanences avec un dermatologue, attribution d'un casque sans fil pour les salariés concernés, poursuite des rencontres de cohésion interservices.

• **Relatives à l'organisation du travail :**

Poursuite des discussions sur l'évolution de l'horaire variable, engagement de création d'une force d'intervention Assainissement Melox, maintien des conditions de détachements sur les projets usines, création d'un support « Radar Parcours professionnels » dédié aux postes de Melox.

• **Financières exceptionnelles :**

2026 --> augmentation de 1% (30 € mini) pour les salariés ayant plus de 8 ans d'ancienneté sur le même poste et un salaire brut mensuel < 2850 € au 31/12/25,

2027 --> augmentation de 1 % (30 € mini) pour les formateurs ayant une ancienneté de plus de 10 ans.

Pour autant, **SUD considère que cet accord reste très en deçà des enjeux auquel le site est confronté.** Les mesures salariales concernent **un nombre bien trop limité de salariés** et ne répondent pas suffisamment aux enjeux de montée en compétences, de leur transmission et d'attractivité que connaît aujourd'hui Melox.

SUD note néanmoins positivement que plusieurs propositions que nous avons portées lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ont été partiellement reprises dans cet accord.

Secteur Laboratoire : Depuis plusieurs années, le laboratoire couvre certaines activités le week-end par le biais du volontariat. Mais lorsque les volontaires manquent, **certain salariés se retrouvent fortement sollicités, voire désignés, pour assurer ces missions.** C'est le cas actuellement pour faire face à la charge de travail liée à la qualification de la poudre.

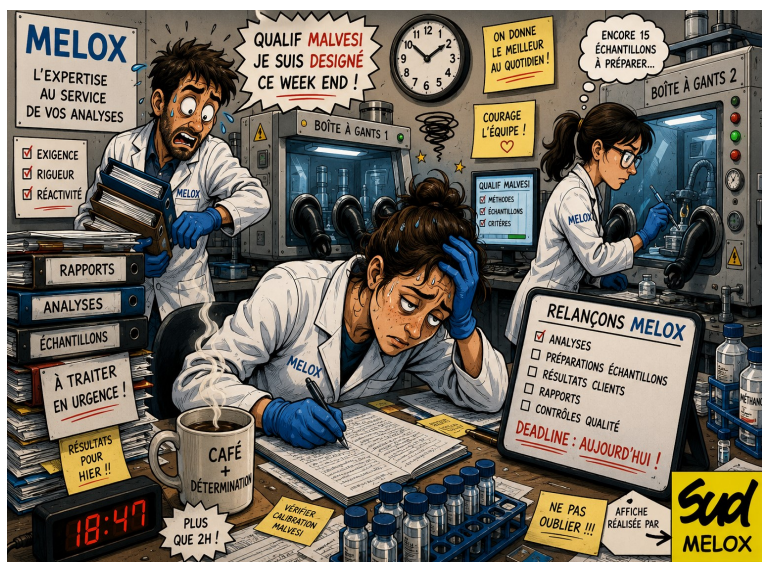
Pour SUD, cette situation n'est pas acceptable : conditions d'exercice, reconnaissance, compensation, équilibre vie professionnelle - vie personnelle sont autant de sujets qui doivent être examinés.

Face à cette situation, **SUD a déposé un préavis de grève couvrant le secteur Laboratoire, du vendredi 1^{er} juillet 2026 à 6h00 au mercredi 30 septembre 2026 à 23h00.**

Nos revendications sont claires :

- Une majoration de 125 % dès la première heure travaillée le samedi et de 200 % dès la première heure travaillée le dimanche,
- En cas de non-sollicitation d'un salarié volontaire, mise en place d'une compensation sous forme de récupération d'une journée,
- Le passage de la prime de poste de 35,65 € à 100 €.

Pour SUD, **le volontariat ne peut pas devenir une obligation déguisée.** SUD attend de la Direction des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les équipes du laboratoire et restera aux côtés des salariés pour défendre leurs conditions de travail, leurs compétences et le caractère réellement volontaire de ces interventions.



Qualification de la poudre Malvési : Le 19 mai dernier, **SUD a demandé à la Direction la mise en place d'une prime exceptionnelle de 500 € pour l'ensemble des salariés mobilisés sur la qualification de la poudre de Malvési.**

Cette phase représente un enjeu stratégique majeur pour le site et implique un engagement renforcé des équipes : astreintes, couverture 7 jours sur 7, sollicitations supplémentaires du laboratoire et recours au volontariat.

SUD a rappelé que le risque d'un éventuel échec avait déjà été neutralisé dans l'accord intéressement afin de ne pas pénaliser les salariés, **mais qu'aucun dispositif de reconnaissance n'était prévu en cas de réussite.**

Réponse négative de la Direction, et ce, dès le lendemain.

PAP / RECTIFS : SUD a **de nouveau** alerté le Directeur sur la situation du PAP ainsi que sur les conditions de travail des salariés du secteur Rectifs.

Si plusieurs réparations et améliorations ont été réalisées ces derniers mois **à la suite des remontées des équipes et des interventions répétées de SUD**, de nombreuses difficultés subsistent encore et **nécessitent la mise en œuvre d'un véritable plan d'action durable.**

Parmi **les priorités identifiées par les équipes** figurent la remise en état des capteurs les plus dégradés, la réhabilitation de l'environnement de la BàG B ou encore la sécurisation du fonctionnement des convoyeurs.

À la suite des alertes portées par les salariés et relayées avec insistance par SUD, plusieurs actions ont déjà été engagées : déblocage du convoyeur inférieur, remise en état des rives du convoyeur 213MO, amélioration de l'environnement du tamis en BàG B, démantèlement de câbles inutilisés et reprise du peignage des câbles.

Ces avancées démontrent que les difficultés signalées étaient bien réelles. Pour autant, **de nombreux problèmes demeurent au quotidien et les salariés attendent désormais des résultats concrets sur les sujets restant en suspens.**

SUD veillera à ce que les engagements pris par la Direction se traduisent rapidement par de nouvelles améliorations.

PMN : Le 6 mai dernier, une journée d'action intersyndicale réunissant FO, CGT, CFTD et SUD a mobilisé 65 salariés du secteur PMN.

SUD tient à saluer l'engagement des collègues qui se sont mobilisés pour défendre leurs conditions de travail et faire entendre leurs revendications. **La Direction doit désormais apporter des réponses concrètes aux inquiétudes exprimées.**

ST/P : SUD a demandé que la prime de référent technique soit également attribuée aux remplaçants chefs de quart lorsque ceux-ci assurent effectivement ces missions.

Cette responsabilité figure dans leurs missions et sur leur fiche de poste. **Il est donc légitime que la reconnaissance financière suive les responsabilités exercées.** SUD poursuivra ses démarches afin que cette situation soit corrigée.

Justice : **Le tribunal judiciaire de Nanterre a donné raison à SUD Orano Recyclage en ordonnant la suspension de la consigne appliquée sur le site de La Hague consistant à refuser systématiquement les congés des salariés 3x8 pendant la période du préavis de grève.**

Dans son ordonnance du 26 mai 2026, le juge rappelle notamment qu'un employeur : **« ne peut décider de refuser par avance à l'ensemble des salariés la prise de congés au seul motif du dépôt d'un préavis de grève »**

Le tribunal considère également que cette consigne a porté : **« une atteinte manifestement illégale au droit aux congés payés des travailleurs »**

et estime enfin que la mesure doit : **« être regardée comme une mesure discriminatoire emportant une atteinte manifestement illicite au droit de grève ».**

Le juge impose désormais à la Direction un examen individualisé des demandes de congés.

Cette décision ne signifie pas que tous les congés devront être acceptés. Elle rappelle qu'aucune consigne générale ne peut remplacer l'analyse de chaque situation et **qu'un refus doit être justifié individuellement.**

Cette décision s'inscrit également dans un travail engagé depuis plusieurs années par SUD Orano Recyclage pour renforcer sa capacité à utiliser le droit lorsque cela devient nécessaire.

Pour nous, défendre les salariés ne consiste pas uniquement à alerter mais aussi, lorsque les circonstances l'imposent, à agir et assumer les démarches utiles dans leur intérêt.

N'hésitez plus à nous rejoindre !

**LA CONSIGNE DE REFUS SYSTÉMATIQUE
DES CONGÉS DES SALARIÉS EN 3X8 SUSPENDUE**



Contactez-nous au **06.45.03.84.73** ou via **sudmelox@gmail.com**